

LA BALLADE IRLANDAISE 2009 (BREST – FASTNET – KINSALE – BREST) du 10 au 19 juillet 2009

1er Eperon Port de Commerce,
29200 Brest
Tél. : 02 98 44 63 32
Email : contact@ycrb.org
www.ycrb.org

AVIS DE COURSE (avenant n°1 modifié le 15/02/2009)

1. TYPE DE COURSE

La ballade irlandaise est une course au large ouverte aux croiseurs habitables armés en catégorie « zone hauturière » telle que définie par les affaires maritimes françaises, ou de catégorie de conception A ou B aux normes CE.

Elle se court en deux courses avec un arrêt à Kinsale.

La ballade irlandaise compte pour le classement du Trophée IRC en double de l'UNCL.

2. ORGANISATION

La ballade irlandaise est organisée conjointement par le Yacht Club de la Rade de Brest (YCRB) et la Ville de Brest, du 10 au 19 juillet 2009, sous l'égide de la Fédération Française de Voile et de l'Union Nationale pour la Course au Large.

3. REGLEMENT ET PARTICIPATION

- a) Les courses sont régies par les règles R.C.V 2009-2012, *les Réglementations Spéciales Off Shore (RSO) ISAF - catégorie 3*, le (RIPAM) règlement international pour prévenir les abordages en mer, les prescriptions de la FFVoile, les règles de classe et de jauge, l'avis de course et les instructions de course, ces dernières prévalant sur toutes les autres.
- b) Sauf dérogation de l'organisation, les voiliers admis en « double » seront des monocoques de 8,40 m ou plus. Les voiliers admis en « équipage » auront un rating IRC > 0,900. Tous les voiliers seront obligatoirement armés pour la zone hauturière (division 240, >6 milles des côtes) et posséderont l'armement de sécurité défini par l'arrêté du 30 septembre 2004. Le comité d'organisation pourra étudier toute demande de dérogation concernant la taille et le rating des bateaux (article 76.1 des RCV)
- c) La création d'une classe mini est assujettie à l'acceptation du comité d'organisation et conditionnée par un minimum de six inscrits. Il en est de même pour les « class 40 ».
- d) Chaque bateau doit avoir un équipage composé de 2 équipiers en catégorie « course en double » et de 3 équipiers au minimum en catégorie « course en équipage ». Tous les équipiers de nationalité française devront être en possession d'une licence FFV 2009 et d'un certificat médical. Les équipiers non français devront posséder une assurance responsabilité civile d'un montant de 1,5 million d'euros minimum.
- e) L'épreuve est classée en catégorie C du code ISAF de publicité.

4. ASSURANCE – SECURITE

Seuls les bateaux armés pour la navigation hauturière et pouvant justifier d'une assurance valide en responsabilité civile, couvrant matériel et équipiers pour la pratique de la voile en compétition seront admis à courir. Les bateaux devront posséder (voir article 3.29 – Equipements de communication des RSO) :

- 4.1 une VHF fixe (ASN fortement conseillé) en état de marche, 25 watts/55 canaux avec antenne tête de mat et antenne de secours. **L'AIS est fortement recommandé.**
- 4.2 une VHF portable étanche ou dans une pochette étanche
- 4.3 un téléphone par satellite. **L'organisateur fournira un téléphone par satellite aux bateaux ne possédant pas cet équipement, moyennant une participation de 80€ et un chèque de caution de 1000€.**

5. PROGRAMME (l'heure officielle est l'heure d'été en France)

Vendredi 10 juillet après-midi et samedi 11 juillet :

Inscriptions – jauges.

Samedi 11 juillet : 18h00 : Réunion des skippers et pot d'accueil au YCRB.

Dimanche 12 juillet : 9h00 – Départ de la première course
Brest – Fastnet - Kinsale

Mardi 14 juillet : Arrivée de la première course
Soirée à Kinsale.

Mercredi 15 juillet : Régate locale en soirée (ne compte pas pour le classement)

Jeudi 16 juillet : 10h00 – Départ de la seconde course Kinsale - Brest

Samedi 18 juillet : Arrivée de la seconde course

Dimanche 19 juillet : 12h30 – Déclaration des résultats et repas des équipages

6. BATEAUX ADMIS

- a) En « course en double » : les bateaux de longueur supérieure à 8m40, jaugés IRC ayant un certificat 2009 à jour
- b) En « course en équipage » : les bateaux jaugés IRC ayant un rating supérieur à 0,900 et un certificat 2009 à jour.

7. INSCRIPTIONS

Le dossier d'inscription devra être envoyé à l'organisateur avant le 10 juin 2009. Il comprendra la fiche d'inscription, la photocopie du certificat IRC et le chèque d'inscription ; photocopie de l'acte de francisation, chèque de caution et licences FFV 2009 visées médicalement (avec autorisation parentale pour les mineurs) seront à présenter à l'inscription définitive.

Tout concurrent arborant une publicité sur un bateau, doit détenir une carte d'autorisation de port de publicité, ou une attestation ponctuelle, délivrée par la FFVoile. Elle sera présentée lors de l'inscription (préambule du règlement de publicité de la FFVoile).

L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription.

Toute inscription postérieure au 10 juin sera majorée de 40 € en double ou 60 € en équipage, par chèque à l'ordre de la SNSM.

8. PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

Inscription en « double » : 260 €

Inscription en « course en équipage » : 340 € + 20 € par équipier supplémentaire au-delà de six.

Participation à la location du téléphone par satellite : 80 € en sus de l'inscription (voir § 4.3).

La gratuité des pontons est assurée à Brest du 5 au 11 et du 18 au 25 juillet.

L'inscription n'inclut pas le coût du mouillage à Kinsale.

9. SYSTEME DE CLASSEMENT

Il y aura une classe « course en double » et une classe « course en équipage ».

Les temps compensés seront calculés en application du système temps sur temps. Sauf décision contraire du comité de course, le système de classement officiel sera le système de points à minima, décrit à l'annexe A article 4 des RCV, sur les 2 courses, chacune affectée d'un coefficient 1. Un classement secondaire en temps compensé cumulé sera également effectué.

Les ex-æquo du classement par points seront départagés par le classement en temps.

Un classement par série sera possible à compter de 6 bateaux.

10. RESPONSABILITE DES CONCURRENTS

Tous les concurrents s'engagent à respecter les règles fondamentales 1 à 5 définies dans les RCV.

Le propriétaire ou le responsable du bateau doit, sous sa seule responsabilité, s'assurer en outre que son bateau est conforme aux règles d'armement et de sécurité prescrites par les lois, décrets et règlements de l'Administration. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de l'épreuve.

L'indemnisation des dommages, et toute autre action consécutive aux dommages non prévus par les RCV, relèvent de l'entière responsabilité des concurrents.